

Conseil de l'Ordre du 02 juillet 2025

Synthèse

Le jeudi 02 juillet 2025 s'est tenue, à 17 heures, en présentiel et en vidéo conférence une réunion du Conseil de l'Ordre, sous la présidence de Madame Marie-Pascale PIOT, Bâtonnier de l'Ordre.

Madame la Secrétaire Générale, Elisabeth GOUSSU ainsi que des représentants des Avocats honoraires (Pierre-Ann LAUGERY et Laurence AVRAM DIDAY) et d'un avocat du Jeune Barreau (Matthieu RISTORD) assistaient à cette séance.

Etaient présents :

- ✓ Monsieur Patrick AMOUZOU
- ✓ Monsieur Fabien ARAKELIAN, ancien Vice-Bâtonnier
- ✓ Madame Laurence AVRAM-DIDAY, représentant les avocats honoraires (Suppléante)
- ✓ Monsieur Colin BERNIER
- ✓ Monsieur Vincent BIENVENU
- ✓ Madame Claire BOULLERY
- ✓ Monsieur Antoine CHRISTIN
- ✓ Madame Isabelle CLANET DIT LAMANIT, ancienne Bâtonnière
- ✓ Madame Anne-Laure DODET
- ✓ Madame Marie-Odile DUPARC
- ✓ Madame Isabelle EMIN
- ✓ Madame Emmanuelle FENA-LAGUENY
- ✓ Madame Elisabeth GOUSSU, Secrétaire Générale de l'Ordre
- ✓ Monsieur Franck JALLAS
- ✓ Monsieur Pierre-Ann LAUGERY, représentant les avocats honoraires (Titulaire)
- ✓ Madame Sylvie MAGNEN
- ✓ Monsieur Vincent MAUREL, ancien Bâtonnier
- ✓ Madame Juliette MICOINE
- ✓ Monsieur Grégoire NOEL
- ✓ Madame Carole-Andrée PITTE
- ✓ Monsieur Matthieu RISTORD, représentant les avocats du jeune Barreau (Titulaire)
- ✓ Madame Catherine SCHEFFLER, ancienne Bâtonnière
- ✓ Madame Tiphonie STOSS
- ✓ Madame Cécile TURON
- ✓ Monsieur Jean-David VASSEUR
- ✓ Monsieur Lionel YEMAL

Etaient absents et excusés :

- ✓ Monsieur Alexandre BORDENAVE
- ✓ Monsieur Hugues MARXUACH, représentant le jeune Barreau (Suppléant)

Il est ici fait une synthèse des points susceptibles d'être communiqués aux Confrères et Consœurs du Barreau.

1. Approbation du PV du 19 juin 2025

Le procès-verbal est approuvé.

2. Contrôle des Contrats de collaboration salariale – Bilan

Jean-David VASSEUR, Président de la Commission Collaboration présente les premiers résultats du contrôle des Contrats de collaboration salariale et qui seront également présentés aux avocats lors de l'Assemblée Générale qui va suivre ce Conseil.

Il rappelle que ce contrôle relève d'une obligation ordinale.

En 2024, ce contrôle a été fait auprès des Collaborateurs libéraux. Dans ce cadre, un questionnaire a été envoyé à 783 collaborateurs libéraux. 105 avaient répondu, soit 13,5% de réponses.

Cette année, 277 avocats salariés ont reçu ce questionnaire et 40 y ont répondu (toutes structures confondues) soit un taux de réponse de 14,44% : principalement des femmes et des salariés des grandes structures à hauteur de 95%.

Les réponses sont en cours d'analyse par les membres de la Commission Collaboration et, si des difficultés devaient être identifiées, les avocats concernés seront contactés individuellement.

3. Commission internationale – point sur les différents déplacements

La Bâtonnière informe les Membres du Conseil que Pierre-Ann LAUGERY et Deana d'ALMEIDA, membres de la Commission Internationale ont assisté à l'Assemblée Générale de l'Observatoire International des Avocats en Danger (OIAD), qui s'est tenue le jeudi 26 juin 2025, à Madrid, Organisation que le Barreau soutient, en qualité de Membre actif, depuis plusieurs années.

Pierre-Ann LAUGERY indique que cette participation représente pour l'OIAD un apport non négligeable, tant en termes financiers qu'en raison de l'implication particulière et assez unique du Barreau sur la scène internationale, en soutien de nos Confrères en danger (Tunisie, Turquie, Arménie, Ukraine...).

Au-delà de la présentation de cet Observatoire, qui fait appel à des permanents rémunérés pour contribuer à l'organisation d'événements ponctuels (Colloques, formations...) et à des missions, telles que les "Caravanes", consistant à envoyer sur le terrain des avocats et experts observateurs, afin de rédiger des rapports de situations et de constituer des preuves et témoignages des violations des droits humains et de l'Etat de droit, dans les pays concernés, l'OIAD contribue également à la prise en charge d'avocats en exil, afin de leur permettre de retrouver dans les pays d'accueil une "vie normale".

Pierre-Ann LAUGERY a également assisté au 3^{ème} procès de Sonia DAHMANI à Tunis le 30 juin. Il rappelle que Sonia, avocate et chroniqueuse a été condamnée à 2 ans de prison ferme pour une simple prise de parole. Arrêtée violemment dans les locaux de l'Ordre des avocats, privée de défense, elle est détenue dans des conditions indignes.

Lors de ce 3^{ème} procès, les avocats étrangers d'abord interdits d'entrer dans l'audience ont finalement pu y assister.

Les avocats ont plaidé, l'un a expliqué la présence des avocats étrangers, leur solidarité et la honte que Sonia soit là entourée de deux policiers.

Le Bâtonnier Chawki a plaidé avec énergie et a demandé le report pour établir la preuve de l'autorité de la chose jugée.

Ce report sera refusé et un délibéré est intervenu en fin de journée, hors de la salle d'audience. Sonia a été condamnée à 24 mois. Il lui reste donc 36 mois de détention, sans possibilité de remise de peine la concernant.

Madame la Bâtonnière remercie Pierre-Ann LAUGERY et Deana d'ALMEIDA.

Elle revient sur son déplacement en Roumanie avec d'autres Membres du Conseil de l'Ordre dans le cadre de la journée de l'avocat roumain. Etaient également présentes sur place des délégations arméniennes, moldaves et des représentants de nombreux barreaux roumains.

C'est la 3^{ème} année que le Barreau participe à cet événement qui a été organisé autour d'un colloque sur la « digitalisation de la justice » au cours duquel la Bâtonnière est intervenue.

4. Elections Ordre et CARPA – Calendrier électoral

Madame la Bâtonnière présente le Calendrier électoral qui conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Barreau doit être communiqué auprès des avocats électeurs au plus tard le 31 juillet.

Elle rappelle que les élections pour le Bâtonnat, les Membres du Conseil de l'Ordre et les administrateurs CARPA sont fixées aux 9 et 10 décembre 2025.

Le Conseil de l'Ordre approuve le calendrier électoral qui sera publié dans la Newsletter du Barreau. A l'ordre du jour pour l'Ordre, l'élection du Bâtonnier pour le mandat 2027/2028 et de 8 binômes de Membres du Conseil de l'Ordre.

5. Demande d'une subvention

Après en avoir échangé, le Conseil de l'Ordre décide d'octroyer une subvention à l'APESA, avec laquelle la Commission Prévendiff et la Commission Entreprises et Territoires travaille beaucoup.

6. Guide des bonnes pratiques devant les juridictions administratives

Madame la Bâtonnière accueille Véronique MIROUSE, avocate en droit public, co-présidente de la Commission MARD pour une présentation du Guide des bonnes pratiques devant les juridictions administratives.

En fait de « guide », il s'agit d'un relevé de recommandations issues des échanges conduits en 2025 entre la CAA, le TA de Versailles, le TA de Cergy-Pontoise et les barreaux des Yvelines, de l'Essonne, du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine.

Véronique MIROUSE indique que ces recommandations prennent place dans une démarche associant les barreaux et les juridictions administratives tendant à préciser, tant sur le fond que sur la forme, la présentation des écritures des avocats. Elles ont vocation à contribuer à l'élaboration d'un document national qui sera mis à la disposition des avocats.

Elles visent à faciliter l'exploitation des écritures par le juge, à harmoniser les pratiques et ainsi à garantir un débat contentieux de qualité. Elles peuvent aussi être un outil de référence pour les administrations et les justiciables agissant sans recourir à un conseil.

A l'occasion des échanges ayant présidé à leur élaboration, les juridictions et les barreaux franciliens du ressort de la cour administrative d'appel de Versailles sont convenus que serait engagée, à compter de la rentrée judiciaire 2025, une deuxième phase d'échanges réguliers, au cours de laquelle seront abordées, notamment, les mesures de nature à faciliter le travail des avocats, que les juridictions du ressort de la cour administrative d'appel de Versailles sont disposées à mettre en œuvre.

Il est d'ores et déjà relevé qu'au cours des dernières années ont été instaurés, dans le même objectif, le séquençage des rôles d'audience, la neutralisation de la période estivale pour l'envoi de mesures assorties d'un délai, ou encore l'envoi des avis d'audience quatre semaines avant celle-ci. Plus récemment, les juridictions se sont engagées à communiquer systématiquement aux barreaux les rôles d'audience, hors procédures urgentes, et à faire porter leurs efforts sur le respect de l'ordre d'appel des avocats à l'audience. Les échanges à venir auront vocation à compléter de telles pratiques.

Après en avoir échangé, le Conseil de l'Ordre approuve ce guide.

7. HEDAC – Administrateur à compter du 1^{er} janvier 2026

Madame la Bâtonnière indique qu'il va falloir trouver un remplaçant à Rodolphe Olivier pour entrer au Conseil d'Administration de l'HEDAC au 1^{er} janvier prochain. Et elle rappelle que le 1^{er} janvier 2026, Agathe GILMAS prendra la Présidence de l'HEDAC pour 2 ans.

La séance se termine pour laisser place à l'Assemblée Générale de l'ORDRE et de la CARPA
